

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. IV

MONTREAL, 18 MARS 1893.

No 11

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

CAMPAGNARD VS. CITADIN

Nous avons soulevé à propos de l'instruction élémentaire et de la lamentable exactitude des termes employés en Parlement par M. Fitzpatrick, pour dénoncer l'état arriéré dans lequel végète notre population, une discussion qui se continue et fait son chemin.

Le *Nord* de St-Jérôme, où l'on est assez au courant des questions d'éducation, a, sans nous nommer toutefois, signalé notre article et fait mine de le critiquer.

Quand nous disons a fait mine, c'est par pure courtoisie pour un adversaire qui, si nous savons lire entre les lignes, avait bien envie d'être de notre avis.

Le fait est que nous sommes tombés d'accord sur la plupart des points : sur l'impossibilité de s'en tenir au système paroissial patronisé par M. Tardivel et sur la nécessité pour l'Etat d'intervenir dans la plus large mesure possible.

Le *Nord* n'ose naturellement pas aller jusqu'aux conséquences extrêmes de sa proposition, mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut

demander à l'Etat d'augmenter sa part de subvention sans lui accorder du même coup un surcroît égal de surveillance et de direction.

D'un autre côté, l'auteur de l'article, qui signe *Campagnard*, avoue que songer à obtenir des paroisses plus qu'elles donnent aujourd'hui est impossible, vû leur pauvreté.

Nous l'admettons, mais nous irons plus loin en expliquant les causes de cette pauvreté : le luxe insolent des presbytères, les dimensions ridiculement exagérées des Eglises paroissiales et les servitudes qui en dépendent.

Le troisième point sur lequel notre contradicteur n'a pas insisté, mais dont l'approbation perce dans la teneur de son article, est l'impossibilité de laisser, par un système paroissial, l'instruction et l'éducation, toutes deux à la fois, dans les mains du curé, qui tient déjà toutes les ficelles et s'en sert avec les résultats que nous avons la douleur de constater.

Le correspondant du *Nord*, *Campagnard*, est en somme d'accord avec nous sur les points suivants :

L'instruction élémentaire est dans cette province dangereusement arriérée.

Le système des Ecoles actuelles est défectueux, parceque :

Les bureaux de commissaires sont souvent composés d'une façon déplorable, quelquefois scandaleuse ;

Les municipalités n'ont pas les moyens de payer de bons professeurs un prix convenable.

D'où le besoin pour l'Etat d'intervenir et de fournir des fonds.

A ce propos, *Campagnard* demande la création d'un capital spécial de l'instruction publique et d'un fonds des écoles produit par un impôt sur le capital.

Voici en quels termes il s'exprime :

Imposons ce capital qui s'est édifié sur l'ignorance de la population.

Et il ajoute :

On devrait imposer sur le capital une taxe spéciale qui servirait à augmenter les octrois aux écoles élémentaires.

Nous ne discuterons pas la valeur de cette proposition en elle-même, car nous entendons traiter la question de l'impôt sur le capital dans une autre occasion.

L'essentiel pour nous est d'avoir pour le moment fait admettre ce principe que l'Etat doit augmenter sa part de participation dans l'instruction élémentaire.

Ce pas, le *Nord* l'a franchi, mais non sans peine, car le numéro suivant contenait une réponse d'un *Citadin* au *Campagnard*, et ce *Citadin* est très mécontent des idées avancées émises par le journal.

Il se voile la face en entendant parler du contrôle de l'Etat, et s'écrie :

Admettons que cette taxe soit pratique et réalisable, et que son produit sorte des caisses du gouvernement provincial sous forme d'octrois *bien désirables ailleurs*, ce ne sera, au point de vue du résultat, qu'un déplacement dont le contribuable a payé tous les frais et qui aura eu pour principal résultat d'introduire dans la question un *facteur parfaitement étranger* ; car, pour maintes raisons, je crains l'*ingérence forcée du gouvernement en matière d'éducation publique*. En l'appelant à contribuer à l'entretien de nos écoles, avec un argent qui, somme toute, est le nôtre, nous lui donnons le droit de *régender l'instituteur et de lui imposer ses vues et ses programmes* ; plus tard, il l'engagera et le maintiendra si bon lui semble, l'inspecteur sera le maître absolu, etc., et qu'advient-il, dans ce dernier cas si un *gouvernement neutre*,

cher au cœur de certains libéraux, s'établissait à Québec ?

A quel étrange point de vue se place tout ce monde-là lorsqu'on parle de l'Etat !

Est-il donc si difficile de faire comprendre ce que c'est que l'Etat ?

A les entendre crier, on saisit bien toute la profondeur de l'ignorance de notre population.

L'Etat leur apparaît comme une chose monstrueuse, dont ils ne se font aucune idée nette, aucune idée de bon sens.

Voyons, essayons encore une fois de faire la distinction entre l'Etat et le gouvernement.

Il fut un temps où un homme résumait tout : le gouvernement et l'Etat, et pouvait s'écrier : l'Etat c'est moi.

Que l'on ait une objection à un Etat de cette espèce, c'est compréhensible.

Que ces doctrines soient condamnables, je l'admets.

Louis XIV n'écrivait-il pas au Dauphin dans ses *Mémoires et Instructions* :—

Tout ce qui se trouve dans nos Etats, de quelque nature que ce soit, *nous appartient au même titre* et doit nous être également cher. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers et ceux que *nous laissons dans le commerce de nos peuples* doivent être par nous également ménagés... Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, *aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers*, pour en user en tout temps, comme de sages économes.

Voilà un Etat dont nous ne voulons pas, n'est-ce pas ?

Mais enfin, quelle objection peut-on avoir, de nos jours, à l'Etat ?

L'Etat, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous.

Pourquoi n'aurions-nous pas le droit de nous occuper de nos affaires ?

Pourquoi, nous, l'Etat, n'aurions-nous pas la permission aussi bien que le clergé, qui lui aussi fait partie de l'Etat, sans être un Etat, de veiller à ce que nos enfants soient instruits convenablement ?

Et maintenant, que veut dire un *gouvernement neutre* ?

Qu'y a-t-il à redouter d'un gouvernement neutre ?

On comprend qu'on puisse craindre un gouvernement factieux, sectionnel, mais un gouvernement neutre, c'est tout ce qu'il faut.

Le gouvernement neutre, c'est le gouvernement de la liberté, liberté pour tous.

Quoi de plus beau, de plus chrétien que l'idée de liberté ?

Mgr Rendu, évêque d'Annecy, dans sa magnifique *Etude sur la Liberté et l'Avenir de la République Française*, disait :

La Liberté c'est l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu.

La puissance dont chaque citoyen jouit dans la société dont il fait partie, c'est ce qu'on appelle liberté ; et, comme cette puissance du citoyen se manifeste dans des circonstances diverses, on peut et même on doit la désigner sous des noms divers, mais c'est aujourd'hui la liberté.

Elle comprend :

1. La liberté religieuse, qui elle-même se compose de la liberté de conscience, de la liberté du culte et de la liberté du prosélytisme.

2. La liberté civile, qui contient la liberté de la personne, la liberté du domicile, celle de la propriété, et, partant, le consentement à l'impôt.

3. La liberté politique, qui assure à tout individu son concours dans la confection des lois, dans la surveillance de la fortune publique.

4. La liberté d'enseignement par l'écriture ou par les livres, par la parole ou par l'exemple.

5. La liberté administrative dans la famille, dans la commune, dans la province et dans l'État.

6. Enfin, la liberté d'association, qui comprend les nationalités, l'association des capitaux pour les grandes entreprises, des bras pour le travail, des cœurs et des consciences pour la prière, pour l'exercice de la charité et même pour le plaisir. C'est de cette dernière espèce de liberté que dépend plus spécialement le progrès de la civilisation.

Comment voulez-vous jouir de ces libertés si le gouvernement ne reste pas neutre ?

Mais sa neutralité est la sauvegarde qu'il nous faut, qu'il faut à tous les citoyens pour jouir de la plus grande somme de liberté et de civilisation.

Pauvres gens qui ont toujours peur de leur ombre, toujours ayant besoin d'une tutelle, d'une direction,

Y pensez-vous ! Un gouvernement neutre qui ne dirait à personne de quel côté aller ?

Immédiatement *Citadin* conclut en disant avec une désolante naïveté :

Je m'estime encore plus tranquille à propos

d'Ecoles, en restant Gros-Jean sous l'égide de mon curé.

Eh oui, pauvre, Gros-Jean tu es, *Citadin*, et Gros-Jean tu resteras.

Mais nous en avons assez des Gros-Jean. Ce n'est pas une race de Gros-Jean qu'il faut pour créer ici une nation.

Campagnard, qui a les nerfs plus solides, retorque dans la colonne suivante :

Cet homme singulier ose bien dire qu'il aime mieux être Gros-Jean sous l'égide de son curé qu'instruit sous l'État. Il vaut donc mieux être les scieurs de bois et les porteurs d'eau de la minorité plus instruite, comme le disait M. Fitzpatrick, pourvu que ce soit le désir du clergé. Quel sanglant affront pour nos prêtres et pour nous-mêmes ! Voltaire n'était pas plus sarcastique quand il disait :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, Et sa propre ignorance est toute leur science.

Bravo, *Campagnard*, vous entrez dans la lice, et vous en verrez bien d'autres.

Non, ce n'est pas un affront que fait là *Citadin*. Il est sincère, voilà tout.

C'est si facile de se laisser mener, de n'avoir pas besoin de penser, d'agir ; que son langage parle de l'abondance du cœur !

Quant à votre exclamation finale elle me plaît.

Oh oui, vous dites loyalement :

Serions-nous assez malheureux, dans notre beau pays, pour ne pas pouvoir revendiquer un peu plus d'aide à l'enseignement populaire, sans se faire ostraciser par ceux mêmes qui doivent porter le plus d'intérêt à son développement ?

Que cela ne vous arrête pas.

Vous faites une œuvre saine en agitant ces idées-là devant le peuple.

On ne peut pas réussir la première fois, mais l'idée germe et fait son chemin.

Que tous les bons patriotes se donnent donc la main.

Il nous faut une bonne instruction élémentaire, une instruction nationale, une instruction libre.

C'est là-dedans seulement que nos fils trouveront les ressources qui leur sont nécessaires pour traverser les heures dures qui se présentent.

If eternal vigilance is the price of liberty, eternal agitation is the price of reform !

Agitons, agitons, sans relâche !

DUROC.

TOUJOURS LE MEME ROLE

Bien des gens s'étonnent du rôle que joue actuellement le clergé catholique à l'égard des Canadiens du Manitoba, qu'ils abandonnent absolument dans leur lutte pour le maintien de la langue française ; ces mêmes gens se sont étonnés de la conduite des évêques dans la question Riel et dans une foule de questions analogues où les intérêts de certains catholiques pris en particulier pouvaient nécessiter une action énergique de la part du clergé et l'amener en antagonisme avec le pouvoir.

Je ne comprends pas cet étonnement.

Le clergé catholique est là dans son rôle, il n'a jamais fait autre chose, et tel nous le voyons tel nous le retrouvons dans l'histoire.

De tout temps et partout, le clergé catholique a insisté auprès de ses fidèles pour qu'ils revendiquent, dans leur plus grande plénitude, les privilèges de l'Eglise, elle leur a inculqué l'idée de subordination de l'autorité civile à l'autorité religieuse, pour obtenir par leur entremise, par leur œuvre, le plus d'influence et de force possible.

Mais du jour où les choses ont mal tourné, où ces exigences ont mécontenté le pouvoir ou le peuple, la hiérarchie a abandonné ceux qu'elle avait poussés, et s'est rangée du côté du plus fort.

Le fait se présente au Manitoba, où les évêques, après avoir poussé les Manitobains à réclamer tous leurs droits, se dérobent lorsque le gouvernement d'Ottawa se déclare bien décidé à ne pas céder.

La même chose s'était passée lors de l'insurrection de Riel qui fût d'abord encouragé par le clergé et les missionnaires, puis odieusement abandonné au pied de l'échafaud.

Mais si nous remontons plus loin, comment peut-on reprocher aux évêques de faire cause commune avec les tories puisque jadis le Pape fit cause commune avec le prince d'Orange pour exterminer Jacques II et ceux que par amère dérision on pendait sous le nom de *papistes*.

Qu'on n'aille pas se récrier, je ne parle pas sans preuve, et j'ai pour ceci l'autorité d'un homme dont nos plus catholiques et nos plus outrés castors ne démentiront pas la sincérité,

de M. le comte de Montalembert, qui, dans son livre *Des Intérêts Catholiques au XIXe Siècle*, dit dans une note (page 125) :

“ Je crois devoir donner, à titre de renseignement très intéressant, un jugement sur la conduite du clergé sous Jacques II par un auteur, dont on n'a peut être pas assez lu les ouvrages, par le Prince Louis Napoléon, président de la République (voir à l'Appendice No. III.) ”

Et voici ce que contient cet appendice :

EXTRAIT DES FRAGMENTS HISTORIQUES
DU PRINCE LOUIS NAPOLEON BONAPARTE
(T. II, p. 17).

“ En traçant les principaux faits des Révolutions d'Angleterre, on éprouve au premier abord une répugnance naturelle, quand on est né catholique, à traiter avec mépris les hommes qui soutinrent cette religion dans la Grande Bretagne ; mais en examinant les choses de plus près, on voit qu'il est juste d'en vouloir à ces hommes, qui, par un zèle aveugle et une conduite inconsidérée, *compromirent et dépopularisèrent, en Angleterre, la vraie doctrine du Christ en en faisant une question de parti et une arme de leurs passions.* Leur conduite doit être flétrie ; car jamais la religion catholique ne s'était trouvée dans une situation aussi favorable qu'en Angleterre, pour dominer par la pureté de ses principes et l'influence de sa morale. *Persécutée par le pouvoir royal, elle devait suivre l'exemple de l'aristocratie et se venger de son oppression en se mettant à la tête des libertés nationales.* Sa position était admirable pour agir ainsi, car elle était indépendante du pouvoir temporel, ne reconnaissant pour chef que le chef de l'Eglise Universelle, tandis que les Anglicans ne tenaient plus leurs droits et leurs pouvoirs que du droit et du pouvoir du chef de l'Etat ; *mais aveuglé par des intérêts mondains, le clergé catholique se perdit en s'alliant aux oppresseurs du peuple au lieu de s'allier aux opprimés.* Tout esprit éclairé voyait si bien que les Stuart perdaient la religion, que le pape Innocent XI témoignait hautement son mécontentement de la conduite imprudente de Jacques II, et les cardinaux de Rome disaient en plaisantant “ qu'il fallait excommunier Jacques II comme un homme qui allait perdre le peu de catholicisme en Angleterre. ” *Mais, ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que LE PRINCE D'ORANGE, chef de la Ligue protestante, réunit en sa faveur, contre un souverain catholique, le PAPE, L'ESPAGNE ET L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.*

C'est sous l'égide de M. de Montalembert, le chef de l'école ultramontaine, des castors, que le Prince Napoléon déclare que le clergé catholique anglais s'est perdu par ses excès, et qu'une fois qu'il a été perdu le Pape a accordé ses faveurs aux orangistes qui le massacraient, pour conserver sa puissance auprès de l'Espagne et de l'Allemagne.

Absolument comme aujourd'hui, nos évêques, voyant la cause des Canadiens perdue au Manitoba, font bonne mine aux tories et orangistes vainqueurs.

Le Prince termine ce passage par cette réflexion digne d'un *Carbonaro* :

Ce qui prouve qu'on s'allie toujours à une cause noblement et franchement défendue, tandis qu'on déserte même une cause amie, lorsqu'elle est conduite par la sottise et la lâcheté. LISEUR.

ETRANGES MAXIMES

J'ai eu l'autre jour occasion de parcourir le fac-tum du procès des franc-tenanciers de St-Sébastien, de St-Damien et de Notre-Dame de Stanbridge contre l'Evêque de St-Hyacinthe à propos de l'érection de la paroisse de St-Pierre de Vérone à Pike River.

On sait que l'Evêque de St-Hyacinthe avait pris sur lui dans sa lettre pastorale d'ériger de sa propre autorité, non seulement canoniquement mais aussi civilement, cette paroisse nouvelle.

La lettre pastorale en question signée de Mgr. Moreau contient entre autres choses ce qui suit :

4. Ces membres fidèles payeront à leur curé, desservant de la dite succursale, le casuel et toutes autres redevances auxquelles ont droit les curés de ce diocèse, en vertu des lois canoniques *et civiles*.

Voilà un *et civiles* qui semble assez risqué, même de la part d'un évêque !

C'est pourtant ainsi qu'on en agit maintenant au Canada, à force de courber la tête.

De concessions en concessions, nous en sommes venus à ce point que le clergé nous impose de sa propre autorité les obligations qui dépendent de la loi civile.

Non content d'avoir l'Evangile en mains pour commander, il voudrait empoigner le Code.

Et vous avez vu pourtant ces hauts cris lorsque les pauvres tenanciers ont voulu se défendre et réclamer leurs droits.

Pour un peu on eût excommunié la paroisse, comme un vulgaire CANADA-REVUE.

Par exemple, cet empiètement d'un de nos évêques est-il bien conforme à l'esprit du Pape Léon XIII ?

Je lisais l'autre jour ce qui suit dans un journal américain :

Le Pape Léon XIII a montré pendant les fêtes du Jubilé une vigueur à laquelle on était loin de s'attendre.

La question des écoles l'intéresse toujours vivement. Il a dit aux délégués des pèlerins français :

"Je sais que la France veut rester catholique. Pour cela, il faut qu'elle ait la liberté. Les institutions chrétiennes doivent pouvoir se développer en toute liberté. Les parents doivent avoir le droit d'envoyer en toute liberté leurs enfants aux écoles catholiques. *Nous ne demandons pas l'absorption du pouvoir civil par l'Eglise*, nous demandons simplement qu'en France pleine liberté soit donnée à la population de pouvoir pratiquer sa religion."

Entendez-vous, messieurs les accapareurs ?

Nous ne demandons pas l'absorption du pouvoir civil par l'Eglise.

Voilà une maxime bonne à retenir et à citer à l'occasion.

L'*Etendard* disait l'autre jour :

Quel est aujourd'hui celui qui ne s'incline devant notre Pontife suprême, le Pape Léon XIII ?

Nous en connaissons beaucoup.

Il y a d'abord ceux qui veulent faire absorber le pouvoir civil par l'Eglise.

Vous les connaissez ceux-là, noble *Etendard* ?

Il y a aussi toute la catégorie des aboyeurs qui jappent après le gouvernement de la République Française.

Les connaissez-vous ceux-là, ô *Etendards* ! Alors, regardez ce qui suit, cela vous fera du bien :

DÉPÊCHE DE PARIS.

Le Pape a répondu en paraphrasant dans les termes les plus courtois la lettre de M. Carnot et les paroles de l'ambassadeur à l'occasion du jubilé. Il a déclaré qu'il avait été très touché du langage du Président de la République lors de la collation de la barrette cardinalice aux archevêques de Rouen et de Tours, il a fait des vœux pour la durée des liens qui ont existé de tout temps pour le bien commun entre le Vatican et la France.

Voyons; un peu plus d'obéissance, messieurs les régenteurs du laïcat !

JUSTICE.

VAILLANTES PAROLES

L'honorable M. Mercier a prononcé l'autre soir au Club Letellier un vigoureux discours, où il a courageusement fait ressortir les dangers de l'éducation de collège qui nous est donnée dans la Province de Québec, et qui nous enlève toute initiative, toute idée d'action.

Parlant des écoles du Manitoba, voici ce qu'il a dit :

"Pourquoi les Canadiens-Français et les catholiques sont-ils divisés comme ils le sont en parlement ? La cause en est dans l'éducation qu'ils reçoivent. Cette éducation est mauvaise. Elle n'enseigne pas aux enfants à lever la tête comme des hommes libres ; si on leur avait enseigné leurs droits d'hommes libres, ils n'attendraient pas les dictées d'un prêtre ou d'un évêque, ils penseraient pareux-mêmes.

"Maintenant, le clergé qui les a poussés à la bataille sur cette question veut reculer. Il est temps de lui faire savoir que ceci est une question de race aussi bien que de religion. La défense de la race appartient aux pères de cette race. *Celui qui n'a pas le courage de soutenir une femme ou d'élever une famille n'est pas compétent à parler quand la race est menacée.*"

Inutile de dire que ces tirades chaleureuses ont été vivement applaudies.

Oui, nous l'avons déjà dit, nous en avons déjà exprimé tout le regret.

Nous n'avons pas été élevés, nos fils ne sont pas élevés comme des hommes ni comme des citoyens.

On nous donne une éducation de bedeaux ou de sonneurs de cloche, et nous sortons du collège voûtés et recoquillés par les genuflexions et les salutations.

La tête courbée vers la terre, les coudes serrés au corps, les jambes ratatinées par la contrainte et la sérule, honteux, malingres, souffreteux, nous entrons dans la vie non pas en combattants, mais en vaincus.

La voilà l'éducation de nos séminaires et de nos collèges classiques, cette fameuse éducation dont le Père Lacasse s'est fait l'apôtre, et dont il est si fier.

Il n'y a pas de quoi!

Heureux ceux qui ont secoué le joug, mais pour un homme libre combien encore d'esclaves!

En tous cas, des discours comme celui que nous venons de citer font grand bien et éveillent les esprits.

A quand l'instruction libre?

MAGISTER.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

On fait beaucoup de tapage dans les cercles *ultramontés* lorsqu'on entend parler d'instruction obligatoire.

Ces deux mots suffisent pour provoquer une bordée de tirades religioso-sociales sur la liberté du père de famille.

Vous violez notre liberté, vous violez les pères de famille qui ont le droit d'élever leurs enfants comme ils veulent!

C'est un droit sacré.

Le Père Lacasse en fait même un chapitre spécial de son fameux bouquin.

Dans ce chapitre il déclare que le père de famille a le devoir de s'assurer par lui-même comment son enfant est instruit, de lui faire donner l'éducation qui lui convient, à l'heure qui lui convient, comme il lui convient, qu'il est maître de l'éducation de ses enfants comme il l'est de la culture de sa terre.

C'est là, d'après ces messieurs, la grande objection que le peuple doit avoir contre l'éducation laïque à laquelle ils opposent l'éducation religieuse.

Pour juger de la façon dont l'éducation reli-

gieuse s'allie avec le respect de la volonté des parents, de leur droit à contrôler l'éducation de leurs enfants, il suffit de lire l'*Etendard* et d'y voir un article de l'*Univers*, tiré de l'*Echo de Paris* qui contient une chronique de Francisque Sarcey où nous lisons enfin ce qui suit relativement à l'éducation donnée par les Jésuites:

Si ce qu'on en dit est vrai, les Pères sont d'une grande sévérité et ne passent rien aux enfants, et ils plient ainsi dès l'abord au respect de la règle et à l'obéissance des esprits naturellement indisciplinés. Une fois l'habitude prise, il n'y a plus besoin de sévir; tout ce petit monde marche au doigt et à l'œil.

Ils ont la confiance des parents. *Ils leur en imposent, et toutes les récriminations des mères s'éteignent à l'aspect de leur robe.* Telle femme qui jetterait feu et flamme contre une punition infligée à son fils par un proviseur laïque *baissera le nez quand on lui signifiera la même punition prononcée* contre le même enfant pour la même faute *par un directeur ecclésiastique.*

L'*Etendard* appelle cela respecter les droits des parents.

En ceci encore, il est joli le respect des ultramontés.

Oui, c'est justement ce dont nous nous plaignons dans l'éducation religieuse.

La famille n'est plus maîtresse de son enfant, le couvent, le collège ou le séminaire l'enserme, l'étouffe, le pétrit en chair malléable, sans idée et sans volonté.

C'est contre cela que nous nous révoltons.

C'est justement à cause de ces méthodes avilissantes, asservissantes, qui font de nos enfants de pitoyables machines que nous réclamons l'éducation laïque donnée par l'Etat.

"L'Etat c'est nous," et là au moins nous pourrions parler, faire respecter nos volontés de pères et de mères de famille; nous aurons des hommes au lieu d'avoir des ramollis.

UN PERE DE FAMILLE.

Le curé de l'église Saint-Pierre, à Caën, vient, à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII, de donner d'une façon éclatante son adhésion à la "politique" prescrite par l'encyclique de février 1892.

L'église avait été, pour cette circonstance, ornée de drapeaux tricolores; on en avait mis jusque dans le maître-autel. C'est au milieu d'un trophée de drapeaux français qu'avaient été placés les emblèmes pontificaux. Du haut de la chaire, le curé de Saint-Pierre a déclaré qu'il adoptait, aujourd'hui, avec ardeur et enthousiasme les idées et la politique de feu le cardinal Lavigerie et du pape Léon XIII.

Attrappe, l'*Etendard*!

Allons, inclinez-vous donc, les dévots!

BIEN RENSEIGNÉS

Des gens bien renseignés ce sont les lecteurs du *World* de New-York. Si quelqu'un en doute, qu'il lise ce que le grand journal new-yorkais publie au sujet de Mgr Satolli et des difficultés religieuses dont la province de Québec est aujourd'hui le théâtre.

La grande presse quotidienne a de nombreux admirateurs. Le journal à nouvelles a supplanté le journal sérieux. On a réussi à fausser le goût du public au point

Qu'il lui faut des cancons, n'en fut-il plus au monde.

Il est même sur ce point d'une voracité incroyable. Il tient à la quantité. La qualité lui importe peu. Il en veut plus qu'il n'est capable d'en lire.

Donnez-lui soixante pages à feuilleter avec beaucoup de gros titres et de détails bêtes au sujet d'événements tout à fait anodins ou absolument invraisemblables, et il sera fier de son journal dont il ne lira certainement pas la vingtième partie, mais qui l'intéressera surtout par ses proportions volumineuses.

C'est principalement dans le journalisme anglo-américain que l'on a surfait cette tendance à transformer le journal en encyclopédie. Le lecteur anglo-saxon est devenu de plus en plus exigeant, et il se croit volé si l'on ne trouve pas moyen de lui barbouiller chaque jour une quantité considérable de papier.

Ce qu'on lui en barbouille est quelque chose de phénoménal!

Le *World* de New-York est l'un des journaux les mieux faits et les plus entreprenants des États-Unis. Ses nouvelles sont certainement aussi véridiques que celles de n'importe quel autre marchand de commérage; et ce que je vais lui emprunter donne une idée assez exacte de la valeur des renseignements fournis par les grands journaux à nouvelles dont la réputation de véracité est la mieux établie.

Or, lisez bien ce qu'il dit. Je traduis aussi littéralement que peuvent le permettre les exigences de la grammaire française :

PAS DE JURIDICTION EN CANADA.

ON DEMANDE A SATOLLI DE REGLER UN DIFFEREND ENTRE UN CARDINAL ET UN JOURNALISTE.

"Je suppose que le Délégué Apostolique est bien aise que sa juridiction ne s'étende pas au Canada," disait hier un ecclésiastique bien connu, "car, s'il en était autrement, cela ferait revivre un vieux malentendu qui serait peut-être pire que celui qui existe entre l'archevêque de Saint-Paul et le *Métropolitain* de New-York. Cependant, c'est une amère décep-

tion pour les appelants dans la cause, qui sont des journalistes canadiens mis en interdit par la hiérarchie dans le Dominion situé au-delà de notre frontière septentrionale.

"CHARLES Filiatrault a imprimé dans son journal un roman d'un auteur français bien connu, lequel a écrit des histoires qui n'étaient pas précisément ce qui convient aux jeunes filles comme lecture. Cependant le roman en question était tout à fait convenable. L'évêque lui ordonna de suspendre la publication du roman. M. Filiatrault persista. Son journal fut dénoncé du haut des chaires du diocèse, et il fut défendu à tous les bons catholiques de le lire. *Ils obéirent, et le journal mourut.*

"M. Filiatrault *demanda justice aux tribunaux civils et ecclésiastiques de Québec.* Toutes ces cours déclarèrent qu'elles n'avaient pas juridiction. M. Filiatrault *se rendit alors à Washington* afin de voir ce que Mgr Satolli pourrait faire pour lui. Il avait quelque espoir, car les prélats canadiens s'étaient moqués de Satolli lors de son arrivée, et avaient repoussé ses premières intentions, tout comme certains New-Yorkais l'avaient fait. Mais lorsque le Délégué Pontifical apprit que le Cardinal de Québec était mêlé à la difficulté, il plaida lui aussi qu'il n'avait pas juridiction.

"Il y a quelques années il y eut conflit entre le cardinal de Québec et le cardinal de Baltimore au sujet des Chevaliers du Travail. En réponse à des questions venues de Rome, le cardinal de Québec répondit de telle manière que les évêques de Québec reçurent ordre de décourager les sociétés ouvrières. Le cardinal de Baltimore écrivit plus tard, et grâce aux renseignements fournis et aux recommandations soumises par lui, les évêques canadiens furent informés que, pour le moment, ils n'avaient pas besoin de s'occuper des sociétés ouvrières. Dans ces circonstances, on dit que Mgr Satolli a été très heureux de constater que le défaut de juridiction l'ait empêché d'agir en ce qui concerne les affaires du diocèse de Québec.

"*Dégouté de son insuccès,* M. Filiatrault et ceux qui partagent ses opinions ont publié un pamphlet. Nous sommes *accusés d'immoralité,* dit-il, *d'influence indue sur la foule,* de projets ayant pour but de nous enrichir nous-mêmes. Essayons les mêmes accusations contre les prêtres. Et il procède à décrire les immoralités, les intrigues et l'avarice du clergé qui a chassé la liberté de Québec et qui maintenant chasse la population. Son pamphlet, s'il n'est pas supprimé, sera la sensation du jour dans Québec."

N'est ce pas que c'est prodigieux ?

J'ai rarement vu loger autant de sottises et d'inexactitudes en aussi peu de mots.

Le prétendu ecclésiastique qui est censé avoir fourni ces renseignements ne m'a pas l'air très ferré sur les attributions des dignitaires ecclésiastiques qu'il met en scène. Il mêle les diocèses, semble croire que la dignité de cardinal est conférée beaucoup moins aux titulaires qu'aux endroits qu'ils habitent, place dans le diocèse de Québec le théâtre de difficultés dont il parle sans en comprendre le premier mot, et fait de toute la question un salmigondis auquel il est impossible de rien comprendre.

Après avoir lu cela, ceux qui croient que c'est arrivé trouveront tout naturel l'ensemble avec lequel les dignitaires ecclésiastiques se sont proclamés incompetents à juger une affaire aussi déplorablement compliquée.

Essayons de débrouiller l'écheveau si maladroitement mêlé par le grand journal new-yorkais :

1. D'abord, il n'y a pas eu appel et par conséquent pas d'amère déception chez ceux que le *World* qualifie d'appellants.

2. M. Filiatreault ne s'appelle pas Charles, ni même Édouard, il se nomme tout simplement Aristide, et il y a des gens comme cela qui ne veulent pas qu'on l'appelle Aristide le Juste.

3. Il n'a pas imprimé le feuilleton dont il est question dans les passages ci-dessus.

4. L'évêque ne lui a pas ordonné de cesser d'imprimer ce feuilleton. Le CANADA-REVUE n'avait fait qu'exprimer l'intention de publier les *Trois Mousquetaires*, roman pour le moins aussi moral que ceux qui ornent journallement les colonnes des saintes feuilles qui ont applaudi à l'interdiction lancée sans le moindre avertissement contre le journal dont M. Filiatreault est le gérant.

5. M. Filiatreault, loin de persister à publier le feuilleton qui a servi de prétexte à l'interdiction de son journal, a renoncé à le publier dès qu'il a su que son journal était interdit à cause de ce feuilleton, et le CANADA-REVUE se trouve interdit à cause d'un roman dont il n'a jamais reproduit une seule ligne.

6. Les bons catholiques n'ont pas tous obéi à l'ukase de l'évêque de Montréal.

7. Le CANADA-REVUE n'est pas mort, il n'a pas envie de mourir, et sa publication n'a été ni suspendue ni retardée.

8. M. Filiatreault ne s'est pas encore adressé aux tribunaux civils pour en obtenir justice, mais la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE est à la veille d'intenter une poursuite en dommages-intérêts contre l'archevêque de Montréal, et l'on verra alors

que les tribunaux civils ne se déclareront pas incompetents.

9. Non seulement M. Filiatreault ne s'est pas adressé aux tribunaux ecclésiastiques, mais il n'a jamais eu l'intention de le faire. Contrairement à ce que semble croire le *World*, les canadiens n'ont pas l'habitude de soumettre leurs difficultés aux tribunaux ecclésiastiques. Les partisans de l'obéissance passive acceptent toujours *l'ipse dixit* du curé ou du bedeau, suivant le cas. Les autres, les hommes libres, ne sont pas tentés de faire juger leurs causes par un tribunal où leurs adversaires seraient à la fois juges et partie, de sorte que, en pratique, les tribunaux ecclésiastiques n'existent pas chez nous.

10. Aucun tribunal civil ou ecclésiastique n'a déclaré ou n'a eu l'occasion de déclarer qu'il n'a pas juridiction en cette matière.

11. M. Filiatreault n'est jamais allé à Washington et n'y a envoyé personne.

12. Il n'a jamais songé à soumettre son cas à Mgr Satolli.

13. M. Filiatreault et ses amis n'ayant pas d'insuccès à regretter sous ce rapport, ce n'est pas pour cela que la brochure dont parle le *World* a été imprimée.

14. M. Filiatreault n'a jamais été accusé d'immoralité et n'a jamais écrit les paroles que le *World* lui prête.

15. Il n'a pas été accusé non plus d'influence indue sur la foule.

16. Il n'a pas été accusé de chercher à s'enrichir.

17. Il n'a pas déclaré qu'il voulait pour cette raison porter les mêmes accusations contre les prêtres.

18. Nous vivons dans un pays civilisé, où la liberté de la presse est absolue, et il n'y a pas de pouvoir humain qui ait le droit de supprimer la brochure en question.

19. Personne n'a jamais demandé à Mgr Satolli de régler un différend entre un cardinal et un journaliste.

20. Le CANADA-REVUE et les *Ruines Cléricales* n'ont pas été publiés dans le diocèse de Québec.

Vingt faussetés évidentes, vingt erreurs grossières dans soixante lignes !

A part cela, par exemple, sauf quelques erreurs d'appréciation, il n'y a pas grand'chose à reprendre à l'article du *World*. Il est vrai qu'il ne reste plus rien du tout de cet article après qu'on l'a passé au crible.

L'ecclésiastique qui fournit les renseignements au rédacteur religieux du *World* a bien tort d'enfourmer ses talents à New-York où son crétinisme n'est pro-

blement pas apprécié à sa juste valeur : il a sa place marquée d'avance à la rédaction de nos journaux ultramontés.

Un homme capable de dénaturer les faits aussi cavalièrement que ce virtuose du mensonge aiderait à créer et à perpétuer ici une foule de légendes monstrueuses qui, s'il faut en croire nos ultra-cléricaux, sont absolument nécessaires au bonheur des peuples.

C'est égal, ils sont bien renseignés, les lecteurs du *World*; et si les nombreuses nouvelles que nous racontent les journaux à grande circulation sont toutes aussi vraies que celle que j'ai traduite pour votre édification, n'est-ce pas, amis lecteurs, qu'on peut se fier aux renseignements que nous fournit la presse quotidienne?

TOUCHEA TOUT.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LEÇONS DE CHOSES

Nous venons de lire attentivement le *Livret des écoles ou petites leçons de choses* par M. F. E. Juneau. Ainsi que l'indique son titre, ce livre est destiné aux enfants, et doit servir à satisfaire leurs premières curiosités en leur faisant connaître sommairement les lois qui régissent l'univers; le rôle de tout être, animé ou inanimé, réel ou imaginaire; la valeur intrinsèque et extrinsèque des principaux produits de la terre et du génie humain; les multiples applications de la science à l'industrie; les éléments indispensables d'astronomie, de cosmographie, de cosmologie, de botanique, de zoologie, de physique, de chimie, etc., etc. Ce programme est à peu près complètement développé, mais le livre est conçu de telle façon, les définitions, relativement au degré intellectuel des élèves, sont si confuses, les explications si abrégées, qu'il est impossible à un enfant d'en tirer le moindre profit.

Pour donner aux rapports officiels une apparence de valeur et pour avoir l'air de se tenir à la hauteur de l'enseignement donné dans les autres pays, le fameux Conseil inscrit dans son catalogue les *Leçons de Choses*, mais il ne tient nullement à un enseignement efficace. Le titre seul, la *parade* lui suffit.

Contrairement aux ouvrages que nous avons examinés précédemment, celui de M. Juneau n'offre pas de ces maïseries et de ces erreurs qui font bondir un examinateur scrupuleux; le plan est assez vaste, et suffirait aux besoins des élèves des classes élémentaires, si les matières abordées résumaient des connaissances acquises ou en inculquaient de nouvelles. Malheureusement tout est heurté, boiteux, incohérent dans l'Instruction Publique; la série des livres classiques — même quand ces livres sont bons ou passables — ne constitue

pas un tout harmonieux permettant à l'élève de passer normalement d'une matière à une autre matière. Les livres d'école, en usage dans la province, n'ont entre eux aucun lien, aucune suite, aucune solidarité; ils ne sont l'objet de la sollicitude officielle que par unités. En un mot, l'absence d'un plan général jette la confusion partout et stérilise les efforts des maîtres et des élèves.

Le petit livre de M. Juneau va nous aider à démontrer cette vérité que nous ne cesserons de proclamer. Voici le sommaire des quinze premières pages: — *Dieu*. — *Devoirs envers Dieu*. — *Récompenses et châtements*. — *Religion*. — *Écriture Sainte*. — *Vertus*. — *Béatitudes*. — *Morale*. — *Ordre*.

Tout cela est très adroitement condensé, et résume avec bonheur ce que les enfants ont appris dans le Catechisme et dans l'Histoire Sainte. Si abrégée que soit cette revue, elle est profitable parce qu'elle fixe définitivement dans la mémoire, sous un petit volume, les nombreuses pages balbutiées par l'élève durant de longs mois.

Si l'on accordait autant de soin à l'enseignement des matières profanes que l'on en accorde à l'enseignement religieux, les *petites leçons* de M. Juneau auraient leur utilité, leur raison d'être; mais dans l'état de choses actuel, ce livre est un élément nouveau d'ahurissement pour les enfants.

Prenons par exemple le chapitre concernant la géographie. Dans des *leçons de choses*, ce chapitre devrait être le développement, le complément et le résumé des connaissances antérieures de l'élève. M. Juneau expose succinctement, avec exactitude, tout ce que l'on doit retenir de cet important sujet. Il définit l'objet de la géographie, la terre, son étendue, sa forme, son axe, ses pôles, l'équateur, les méridiens, les parallèles, les cercles, les zones, etc. Il indique la division des continents; il explique les mots adoptés pour désigner les différentes formes que prennent la terre et les eaux: Ile, presqu'île, isthme, montagne, cap, oasis, vallée, écueil, mer, marée, détroit, fleuve, golfe, rivière, lac, étang, ruisseau, canal, côte, port, rade, rivage, etc. Il traite aussi de la partie historique de la géographie générale, et termine par un clair abrégé de la géographie du Canada.

Tout cela est fort beau; mais si nous nous reportons aux traités de géographie en usage, et particulièrement à celui que nous avons examiné ici, il y a quelques mois, nous constaterons avec dépit que le livre de M. Juneau ne sert de rien, parce qu'il ne complète rien. L'imposer aux enfants, c'est leur imposer une étude nouvelle, aussi aride, aussi incompréhensible que les précédentes. C'est aussi imposer aux parents une dépense dont on pourrait les exempter si... ah! mais,

halte là! Remettons cette digression à un autre jour.

Parlant des éclipses, M. Juneau dit :

“ *Qu'appelle-t-on éclipse?* ”

“ Une éclipse est la disparition partielle ou totale, pendant un certain temps, du soleil ou de la lune.

“ *Quand y a-t-il éclipse de soleil?* ”

“ Lorsque la lune cache une partie du soleil en se plaçant entre cet astre et la terre.

“ *Quand y a-t-il éclipse de lune?* ”

“ Lorsque la terre est placée entre le soleil et la lune.”

Très bien : Voilà trois définitions on ne peut plus concises, on ne peut plus exactes. Mais elles ne peuvent servir qu'à celui qui a des notions générales de cosmographie. Parfaites comme résumé de ces notions, les lignes que nous venons d'extraire du livre de M. Juneau sont insuffisantes pour donner une idée, même vague, du mouvement des trois astres en question et les circonstances particulières et imprévues qui amènent les éclipses.

Où, dans quel livre, les enfants à qui s'adressent les *petites leçons de choses* ont-ils puisé les connaissances indispensables à la compréhension de l'exposé de M. Juneau ?

Voyons maintenant un petit chapitre intitulé DES MERVEILLES DES SCIENCES.

“ *Comment sommes-nous initiés aux merveilles des sciences?* ”

“ Par l'étude de la physique et de la chimie. La physique a pour objet les corps naturels, leurs propriétés et les lois auxquelles ils sont soumis. La chimie décompose et recompose ces corps et fait connaître l'action qu'ils exercent les uns sur les autres.”

C'est bien. Un jeune homme qui a suivi un cours commercial, qui a été dans le monde, qui a conséquemment de l'expérience, pourra utiliser à son profit cette double définition; mais un enfant, un garçonnet ou une fillette, restera bouche bée devant ces lignes, parce que nulle leçon préalable ne l'a préparé à la pénétration du sens mystérieux pour lui de ces réponses, cependant parfaites dans leur genre.

“ *Qu'est-ce que l'air?* ”

“ C'est un fluide invisible, compressible, élastique et pesant. Il environne de toutes parts le globe terrestre.”

Toujours très bien. On ne peut mieux dire, mais aussi on ne peut dire plus inutilement.

Où les enfants ont-ils puisé les notions de physique élémentaire propre à leur permettre de retenir utilement cette définition? Nulle part. Essayez de faire comprendre à votre enfant, uniquement à l'aide de cette réponse, que l'air est pesant. Vous serez étonné des objections naïves qu'il vous opposera. Vous ne pourrez

vaincre ces objections que par une affirmation péremptoire qui vaudra le *ferme ton bec* soldatesque, et qui amènera le même résultat : la passivité morale et physique.

“ *Quelle est l'influence de l'air sur l'homme?* ”

“ L'air, qui est formé des gaz oxygène et azote, est indispensable à la conservation des êtres organisés. Nos poumons prennent, dans l'acte de la respiration, l'air extérieur, qui rafraîchit notre sang.”

“ *Quels sont les corps qui peuvent se soutenir, dans l'air?* ”

“ Tous ceux qui sont plus légers que l'air, et particulièrement les gaz.

“ *Qu'est-ce que les gaz?* ”

“ Ces fluides aëriiformes, analogues à l'air par leur transparence, leur compressibilité et leurs autres propriétés physiques.

“ *Qu'appellez-vous ballon?* ”

“ L'aérostat, vulgairement appelé ballon, est un appareil rempli d'un fluide plus léger que l'air au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère.”

Nous avons tenu à citer ce chapitre dans son entier, afin de marquer combien est coupable le Conseil de l'Instruction Publique de jeter au hasard dans les écoles des livres manquant de rapport, de conformité entre eux; se neutralisant, se contredisant, quand ils n'imposent pas à l'enfant une application fatale pour son intelligence et pour sa santé, parce qu'elle est fatigante et stérile.

Dans un autre chapitre, M. Juneau a écrit :

“ *Qu'est-ce qui produit les couleurs?* ”

“ Ce sont les effets de la lumière.

“ *Combien y a-t-il de couleurs?* ”

“ Il y en a sept, qui sont le : rouge, l'orangé, le jaune-vert, le bleu, l'indigo et le violet; elles nous viennent du soleil, et sont réfléchies par l'arc-en-ciel.”

Peut-on attirer l'attention des enfants sur des choses plus abstraites? Mais c'est du canaque pour eux!

“ *Pourquoi le noir et le blanc ne sont-ils pas comptés parmi les couleurs?* ”

“ Parce que le noir est l'absence de toutes les couleurs, et le blanc la réunion de toutes.”

Ici, les enfants et même les grandes personnes — y compris les peintres et les teinturiers qui font du blanc et du noir un usage constant, — vont hausser les épaules et rire au nez de M. Juneau en le traitant d'imposteur. Ils auront tort évidemment, car rien n'est plus réel que cette absence du prisme des couleurs noire et blanche; mais comment espérez-vous parvenir à faire comprendre cela à des personnes ou à des enfants pour qui les plus simples phénomènes physiques sont aussi impénétrables que les mystères de la trimourthi brahmanique ?

On vous faites naître une incrédulité compromettante pour votre dignité et votre réputation d'homme instruit, on vous impose de force une conviction toute machinale, qui, à la longue, étreint l'esprit et supprime l'initiative et l'activité intellectuelles.

En dehors des dogmes religieux, rien n'est plus fatal au progrès humain que les articles de foi.

Nous ne poursuivons pas nos citations ; celles que nous venons de faire doivent suffire pour appuyer la démonstration que nous avons entreprise, savoir :

Presque tous les livres classiques, au moins ceux qui servent à l'instruction primaire, doivent subir une révision radicale. Ceux qui sont bien conçus, comme les *Petites leçons de choses* de M. Juneau, arrivent dans les classes comme des intrus. Ils devraient être le couronnement, la fin des études primaires, le compendium de tous les livres dévorés mais non digérés ; ils ne sont rien ; ils ne peuvent rien de bon. Ils sont noyés par le flot des vieilleries scolaires, étouffés par les sottises doctrinales qui ont cours forcé, honteux de se mêler au *chalet* des livres idiots qui bravent impunément la raison et qui se produisent sans vergogne, à l'abri du bon sens sous cette étiquette, vaste blague, *Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique*.

HENRI ROULLAUD.

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE DE L'ART

8 BOULEVARD DES CAPUCINES.

Au moment où Mlle Reichenberg fait quelque peu parler d'elle à propos de son différend avec M. Jules Claretie, annonçons la publication à la *Librairie de l'Art* (8, boulevard des Capucines) d'une très complète et très intéressante notice sur la petite doyenne du Théâtre Français, due à la plume compétente de notre distingué confrère Edmond Stoullig.

Suzanne Reichenberg, texte de M. Edmond Stoullig, dessins de Mlle Louise Abbéma ; Renouard et Courcelles-Dumont, est le premier fascicule d'une série d'études qui comprendra d'abord les sociétaires de la Comédie-Française et passera ensuite en revue les artistes en vedette de nos scènes parisiennes.

Voilà une piquante galerie de portraits qui se recommande d'elle-même à tous les amateurs de théâtre.

Nous empruntons à l'*Electeur* une de ses plus émouvantes informations :

Le magnifique anneau épiscopal de Mgr Decelles, dont faisait mention hier notre dépêche de Saint-Hyacinthe, est une véritable œuvre d'art, au dire des connaisseurs. Monté en or à dix-huit carats, avec une belle améthyste figurant coquille et fleur de lys, il est ajustable au doigt par la simple pression d'un ressort presque imperceptible.

LES COULISSES DE LA CRITIQUE

FEUILLETON LITTÉRAIRE

Nous lisons dernièrement dans la *Revue Flamande de Littérature et d'Art* : " Le critique est un témoin qui dépose sous la foi du serment." Signé : Alfred Lavachery. Le lundiste des *Débats* admet sans doute cette définition d'une probité louable, mais il en tempère la rigueur par divers accommodements dont il livre innocemment le secret à ses lecteurs. C'est au sortir du Cercle Pigalle, après avoir entendu une revue d'atelier, que l'idée lui est venue de cette loyale et piquante confession :

En sortant, je disais à Sarcey : " Mais il est très amusant, cet acte des théâtres. Il vaut mieux que tous ceux du même genre qu'on nous donne ailleurs." Le grand-prieur du bon sens me répondit : " C'est que ces jeunes gens sont chez eux. Puis, ils ne sont point des professionnels ; ils ne sont pas gênés par la camaraderie. Leur verbe peut donc s'exercer à l'aise."

J'ai médité ces sages paroles. Si la "camaraderie" gêne les auteurs de revues dans les parodies qu'ils font des œuvres dramatiques de l'année, — en sorte que l'"acte des théâtres", affadi, ressemble presque toujours à une distribution de prix, — elle ne paralyse guère moins les infortunés critiques dans leurs articles du soir ou leurs feuilletons du lundi. Il n'est guère de première représentation où la moitié des critiques ne connaissent personnellement l'auteur de la pièce, et non seulement l'auteur, mais sa femme, ou son frère, ou sa bonne amie... Cela n'empêche pas sans doute de dire la vérité ; mais cela empêche souvent de dire toute la vérité, ou oblige de la dire d'une certaine façon. Enfin, outre l'auteur et quelquefois ses amis ou sa famille, les critiques connaissent aussi la plupart des interprètes ; et de là de nouvelles gênes, moins graves, mais sensibles encore. Le résultat, c'est que, au lendemain d'une première, jamais le public, à moins de savoir très bien lire, ne connaît le fond de la pensée de ceux que ce brave Kean appelle si drôlement " les anges du jugement dernier de la nation". Celui de ces anges qui souffle le plus loyalement, le plus aveuglément dans sa trompette, vous l'avez deviné, c'est à coup sûr Francisque Sarcey. Celui-là, vous pouvez toujours le croire, ou presque toujours. A peine, dans le cours de longues années, ai-je pu, par ci par là, le surprendre en flagrant délit d'un rien de complaisance (à des titres divers) pour quelque normalien ou pour quelque jeune comédienne. Mais les autres, — nous autres, — nous sommes, s'il faut vous l'avouer, un peu plus sujets à caution. (Ai-je le droit de dire : " nous autres ?" Evidemment non ; mais j'admets d'avance toutes les réclamations.) Enfin, je ne jurerais pas que le souve-

nir d'agapes communes, les prières et les sourires des mères et des épouses, ou l'amitié, ou simplement un peu de charité naturelle n'aient jamais amolli la sévérité de nos jugements. Joignez que beaucoup d'auteurs dramatiques sont en même temps journalistes, et que le journal où ils écrivent leur doit des égards. Ajoutez que quelques critiques sont en même temps auteurs dramatiques, et qu'un sentiment, ou de circonspection inavouée, ou de bienveillante confraternité, ou même de très sincère modestie peut leur faire craindre, soit d'être injustes pour des travaux dont ils savent par expérience la difficulté, soit d'affliger des compagnons de lutte, soit de juger trop sévèrement les autres à la veille d'être eux-mêmes jugés par eux.

Je dis tout ; je trahis la corporation ; j'en dis même plus qu'il n'y en a. Et maintenant, je vais montrer que j'en ai trop dit en effet, qu'en dépit des apparences le mal n'est pas si grand, et que, le fût-il, cela serait encore de bien peu de conséquence.

D'abord, une chose nous sauve. Quand nous vivrions tous comme des ours, quand nous serions tous affranchis de toute influence de camaraderie ou d'amitié, quand nous dirions tous entièrement notre pensée, sans complaisance et sans atténuation, — jamais, au grand jamais, nous ne serions, sur la même pièce, exactement du même avis ; il y aurait toujours, ou dans nos sévérités, ou dans nos admirations, de très appréciables degrés, sans compter que, de ces admirations ou de ces sévérités, nous donnerions des raisons fort différentes, peut-être contradictoires ; et ainsi, fussions-nous tous de petits Alcestes, le public n'en serait pas mieux renseigné pour ça. Donc, nous ne lui faisons aucun tort.

Mais en outre nous sommes beaucoup plus sincères avec lui qu'on ne croit. J'ai fort exagéré, tout à l'heure, la fréquence des effets de la camaraderie. Après tout, la sincérité du critique qui a trop d'amis ne peut être sérieusement mise à l'épreuve qu'à propos de certaines très mauvaises pièces. Mais la plupart des pièces qu'on nous donne sont ou passables ou médiocres (je ne parle pas de celles qui sont bonnes, et qui, par là même, affranchissent le critique du souci de déplaire en disant sa pensée). Or, il y a mille façons de louer une œuvre médiocre et d'en ménager l'auteur sans trahir la vérité. Au lieu de dire : "C'est plat", on dit : "Je voudrais plus de relief." Au lieu de dire : "C'est banal", on dit : "Je souhaiterais quelque chose d'un peu plus rare." Au lieu de dire : "C'est ennuyeux", on regrette que ça n'ait pas un peu plus de mouvement. Au lieu de déclarer que c'est faux comme un jeton, on déplore que l'observation ne soit pas plus serrée. Et pour exprimer que ça n'a au-

cune valeur, on confesse que "c'est consciencieux". La litote est, pour un critique d'humeur douce, la plus précieuse des figures de rhétorique.

Il y a des mots bien commodes pour louer les choses dont on n'a cure : "aimable, agréable, gentil, joli, estimable, honnête, jeune, généreux, ingénieux, etc.", épithètes vagues, devenues heureusement insignifiantes par l'abus qu'on a fait, en ce temps-ci, du vocabulaire laudatif. Celles-là, je l'avoue, j'en fais une assez grande consommation. Mais il en est d'autres, plus précises et plus caractéristiques, que je ne gaspille pas et dont je respecte autant que possible, en les appliquant, la signification propre. "Spirituel, élégant, fin, distingué..." appartiennent à cette catégorie. Encore la peur me vient-elle, à la réflexion, de ne pas être tout à fait assez ménager de ces mots-là. Ceux dont je suis réellement économe, et que je me fais un devoir de n'employer jamais à la légère, ce sont des mots tels que : "pénétrant, original, âpre, vrai, humain, profond, hardi, nerveux, fort, puissant, etc." Vous voyez qu'en somme cela fait trois séries d'expressions flatteuses.

Je ne sais pas comment font mes confrères : mais je vous assure que, pour ma part, j'apporte un soin assez scrupuleux au choix de mes adjectifs, et que je prends bien garde de ne pas me tromper de série, et particulièrement, de ne point mêler les qualificatifs de la première avec les qualificatifs de la troisième. Ceux-ci sont pour les œuvres que j'admire ou que j'aime, ou que je trouve sérieusement intéressantes par quelques points. Ceux-là sont pour les pièces qui me paraissent négligeables. Quand ces pièces négligeables sont de quelqu'un à qui je veux faire plaisir, il m'arrive d'ajouter, aux mots insignifiants de la première série, quelques mots de la série intermédiaire : "élégant, distingué, etc..." Mais c'est, je crois, la seule faiblesse, — et combien innocente ! — dont j'ai eu à m'accuser quelquefois.

Cette faiblesse, d'ailleurs, je puis presque toujours m'en épargner la honte légère, et nous avons d'autres moyens de paraître louer une œuvre sans nous engager le moins du monde. On se contente alors de la raconter, presque sans commentaire, mais en ami. Car vous n'ignorez pas que la même comédie prend des aspects absolument différents, selon la manière dont elle est analysée. Par le tour particulier de l'exposé qu'on en fait, la meilleure pièce peut devenir doucement ridicule, et la plus mauvaise finit par ne point paraître plus bête qu'une autre ; et je suppose, remarquez-le bien, l'exposé rigoureusement exact dans les deux cas. On peut aussi s'attacher à ce que l'auteur a voulu faire, plus qu'à ce qu'il a fait, lui tenir compte de ses intentions, achever sa pensée et lui

faire honneur de cet achèvement. On peut encore, si sa comédie a trait à quelque particularité de nos mœurs, s'étendre et raisonner là-dessus et laisser le reste, ou, si elle soulève quelque question de casuistique ou d'esthétique théâtrale, s'oublier volontairement à traiter cette question tant bien que mal. C'est un artifice auquel j'ai volontiers recours, soit lorsque, la pièce étant bonne, j'ai cependant trouvé peu de chose à en dire, soit lorsque, la pièce étant médiocre, je sens que ce que j'en dirais chagrinerait inutilement l'auteur. Et il advient aussi que je n'y mette point toute cette préméditation, et que je m'abandonne à ces flâneries uniquement pour mon plaisir.

Tels sont mes petits secrets. Je pense que vous les aviez devinés depuis longtemps. Il ressort de tout cela que, en réalité, je ne vous trompe jamais ; que vous pouvez seulement vous tromper quelquefois sur ma pensée par inattention, mais qu'alors c'est bien votre faute.

En résumé, je m'applique de toutes mes forces à être sincère. Presque toujours je le suis avec simplicité et d'une façon toute directe. De loin en loin, je le suis sous des formes un peu détournées, mais qui ne sauraient abuser même un esprit de perspicacité moyenne. Si je suis parfois indulgent à l'excès, si j'enveloppe et atténue mon sentiment par douceur, courtoisie ou indifférence, il n'est pas difficile de voir en quels endroits. Quand je loue une chose médiocre ou futile, ce n'est jamais du ton, ce n'est jamais avec les mots que j'emploierais pour louer un ouvrage de mérite. À l'expression de la vérité toute crue, je substitue d'ordinaire une louange vague, convenue et sans accent ; mais de cette louange-là à l'éloge véritable, la distance reste très sensiblement la même. Le plus souvent, d'ailleurs, c'est quelque impression intermédiaire entre ces deux sentiments extrêmes que j'ai l'occasion de formuler. Je tâche que cette impression soit juste et proportionnée à son objet, afin de n'avoir point trop à rougir en rapprochant les uns des autres mes jugements de l'année, et de ne pas m'exposer à découvrir que plusieurs pièces, dans ces douze mois, m'ont paru être, chacune à son tour, le chef-d'œuvre du siècle, ou que j'ai célébré tel vaudeville adroit, avec plus d'effusion qu'une comédie de Musset ou un drame de Shakespeare... car ces choses-là, voyez-vous, arrivent très souvent aux pauvres critiques quand ils n'y prennent pas garde.

J'ajoute qu'il est deux cas où je force volontairement et délibérément la louange, et cela en toute tranquillité d'âme. — C'est d'abord quand, d'aventure, un maître illustre s'est trompé, quand il nous donne quelque ouvrage qui ne me semble pas tout à

fait digne de lui. Je me souviens alors de toutes ses œuvres précédentes, et je lui en tiens le plus grand compte dans le jugement que je porte sur l'œuvre manquée. Cela est de toute justice. — C'est aussi lorsque la pièce qui m'est soumise est de quelqu'un à qui je suis sérieusement et tendrement attaché. Je subordonne alors résolument le devoir du critique à celui de l'ami, et je crois respecter en ceci la hiérarchie naturelle des devoirs. — Ces cas, je me hâte de le dire, sont d'une extrême rareté. Je ne pense pas avoir été contraint plus de trois ou quatre fois, en six ans et demi, de sacrifier ainsi une part de la vérité soit au respect des maîtres vivants, soit à l'amitié.

C'est beaucoup vous parler de mes affaires, et, je craindrais d'offenser la modestie, si le "moi" dont je vous entretiens n'était un "moi" public, et si je n'avais cru vous devoir ces explications. Je suis un peu agacé d'entendre dire à des personnes superficielles que je ne suis qu'un "aimable sceptique", dont on ne sait jamais quelle est la vraie pensée, et qui aime mieux "exécuter des variations" sur les nouveautés théâtrales que de les juger bonnement. Je les juge toujours, bonnement ou non. Je viens, pour ma justification, de livrer aux inattentifs la clef de mon langage de critique. Vous conviendrez qu'elle n'est pas bien compliquée. Je ne l'ai pas inventée au surplus, et vous pourrez vous en servir aussi pour lire plusieurs de mes confrères en feuilleton.

Maintenant, quand bien même le jugement des critiques dramatiques serait asservi à plus d'influences et exposé à de plus graves altérations que celles que j'ai confessées, il n'y aurait pas encore de quoi s'émouvoir ou se scandaliser. Vous n'allez pas, je suppose, leur demander la vérité absolue : ils seraient bien empêchés de vous la dire. Ce qu'on attend d'eux, c'est un compte-rendu de la pièce du jour, et un semblant de jugement, — ou plutôt d'impression : car, de jugement, il ne saurait ici en être sérieusement question ; et, dès lors, comment leur reprocherait-on d'adultérer une marchandise qu'ils n'ont ni le temps, ni la prétention, ni peut-être les moyens de fournir ? Au fond, nous ne sommes que des chroniqueurs. Et nos hâtives notations ne peuvent tromper personne, puisque le public est toujours à même d'en contrôler l'exactitude. Les chefs-d'œuvre, quand il s'en rencontre, n'ont pas besoin de ceux qu'on appelle généralement des critiques dramatiques, pour être reconnus chefs-d'œuvre, soit tout de suite, soit dans cent ans. Et ainsi nos devoirs se ramènent à bien peu de chose. Peut-être se réduisent-ils précisément à cette gentille et un peu banale bienveillance que quelques-uns nous reprochent. Sur une cinquantaine de pièces

nouvelles, dont nous avons à parler chaque année, il n'y en a guère que deux ou trois qui comptent, qui méritent d'être un peu longuement étudiées et jugées. Et encore, ces deux ou trois, quelle figure feront-elles trente ans plus tard ? Et dans un siècle ? Donc, neuf fois sur dix, nous sommes dans le vrai des choses, en traitant, avec une indulgence détachée, des divertissements éphémères.

JULES LEMAITRE.

Le Parc Sohmer a fait cette semaine une quasi-réouverture, et pour ses débuts de l'année a fait un coup de maître.

Nous avons eu toute cette semaine un régal artistique comme n'en rêvaient plus depuis longtemps les plus ambitieux.

C'était bien triste de voir fermé si longtemps le Parc Sohmer où nous avons passé cet été des journées aussi charmantes et aussi joyeuses.

L'essai tenté cette semaine par Messieurs Lavigne et Lajoie est des plus heureux, c'est du renouveau, presque du printemps.

Dans tous les cas, ces messieurs ont eu là une preuve qu'un programme artistique amène toujours une jolie affluence.

Dimanche dernier il y avait foule, et toute la semaine il y a eu une salle bien remplie.

Pour les quelques morceaux que nous avons entendus nous n'avons que des éloges à faire aux artistes qui ont chanté cette semaine au Parc Sohmer.

Madame Mounier chante, d'une manière ravissante et avec une grâce exquise, le grand air de "Samson et Dalila"

de Saint-Saëns, morceau plein d'originalité et de distinction ; aussi elle est admirée et bissée aux applaudissements de la salle entière. Cette artiste a une voix superbe, puissante et pleine de chaleur ; c'est une étoile de première grandeur, et elle a été accueillie avec enthousiasme.

M. De Thurcins chante d'une manière parfaite "Fille des rois" de l'opéra "l'Africaine," et "Toréador" de "Carmen." C'est peut-être le meilleur baryton que nous ayons entendu à Montréal. M. Sallard est très heureux dans sa chanson "Un gaillard." M. Butat chante une valse entraînant "Verse moi du bourgogne."

Mademoiselle Lamberty est une excellente chanteuse légère de la bonne école, et fait très bonne impression sur le public.

Souhaitons que cette semaine ne soit pas la seule dans laquelle nous aurons l'avantage d'entendre ces merveilleux artistes.

L'été avance à grands pas. A bientôt les beaux jours et les grands dimanches du Parc Sohmer.

Tout se prépare pour la grande séance de Jim Corbett dont nous donnons aujourd'hui l'annonce.

Don de joyeux avènement.

Notre confrère du *Courrier du Canada* annonce que MM. Séguin et Lalime, de St. Hyacinthe, ont donné à Sa Grandeur Mgr Decelles, à l'occasion de sa consécration, une paire de *scapulaires* artistement fabriqués.

Il paraît qu'ils s'y entendent dans le diocèse de St. Hyacinthe.

TRIBOULET.

RAPPORT OFFICIEL

DE LA

Sun Life Assurance Company

DU CANADA

Rapport des directeurs pour l'année se terminant au 31 Décembre 1892.

L'Assemblée annuelle de la Sun Life Assurance Company du Canada a eu lieu dans les bureaux de la Compagnie, rue Notre-Dame à Montréal, vendredi le 10 mars 1893. Il y avait là une nombreuse assistance d'intéressés composés non-seulement de citoyens de Montréal, mais encore d'hommes d'affaires venant de villes éloignées. Le président, M. Robertson Macaulay, occupait le fauteuil.

Le rapport et l'état financier suivants ont été soumis à l'assemblée.

RAPPORT DES DIRECTEURS POUR 1892.

Les directeurs se présentent devant vous cette année avec un rapport qu'ils savent devoir donner pleine satisfaction. Les résultats des opérations de l'année, sous le rapport de leur étendue comme sous celui

des profits réalisés, dépassent considérablement ce qu'ils considéraient comme l'extrême limite de leurs espérances.

Les demandes d'assurance Vie ont été de 4,489, couvrant un montant de \$8,566,457.10, et 4,304 polices ont été émises pour une somme de \$2,991,196.54, la balance ayant été refusée ou se trouvant encore en litige, lors de la clôture des livres.

Ces chiffres dépassent ceux de l'année précédente de 1,488 applications pour \$2,664,935.50. Les affaires nouvelles se trouvaient ainsi dépasser non-seulement celles inscrites par la compagnie pendant aucune période de 12 mois depuis sa fondation, mais elles surpassaient en importance celles qu'aucune autre compagnie canadienne ait jamais faites en une année.

Les polices Vie en force au 31 décembre dernier étaient au nombre de 14,718, assurant \$23,991,946.64 soit une augmentation pour l'année de 2,107 polices pour \$4,464,031.80.

Ainsi qu'on en jugera par les annexes accompagnant ce rapport, le revenu a atteint la forte somme de \$1,131,867.61, équivalant à peu près de \$4,000 par jour ouvrable de l'année. Cela représente une augmentation de \$214,693.01 sur le total de 1891.

Une augmentation correspondante sera constatée dans la liste de l'actif, qui actuellement se monte à \$3,403,700.57, accusant un surplus sur tout le passif et le fonds capital de \$244,928.77. Pour saisir la

pleine signification de cet immense surplus, il est nécessaire de se rappeler que la compagnie a partagé durant l'année près de \$200,000 en espèces de profits avec les porteurs de ses polices, de telle sorte que la présente accumulation de fonds est, en somme, le résultat d'une année seulement d'opération.

Ce fait est des plus importants à constater, et il est des plus satisfaisants en ce qui touche aux opérations de l'année.

Un des principaux facteurs de succès dans toute compagnie d'assurance sur la vie est le soin qu'elle prend dans le choix des risques acceptés et secourus. Tout manque de précaution dans le choix des personnes auxquelles elle octroie des polices est certain d'entraîner une augmentation dans la proportion des décès et par suite de diminuer d'autant les profits des porteurs de polices. Il est bon d'avoir à dire que cette année les réclamations par suite de décès sont de \$16,537.72 de moins que pendant l'exercice précédent, bien que le montant des polices ait été augmenté de beaucoup et que le taux de 1891 fut très modéré.

Ce fait ne dépend peut-être pas entièrement d'une habileté extraordinaire dans l'admission des applicants, cependant il démontre le soin et la prudence avec lesquels la compagnie gère ses affaires, ce qui n'augmente pas seulement son surplus mais encore la rend particulièrement recommandable à ceux qui, désirant s'assu-

rer, cherchent un placement profitable pour leurs versements.

Le montant payé par la compagnie à ses porteurs de polices pendant l'année écoulée s'élève à \$441,518.22 portant à \$1,983,601.75 les diverses sommes versées depuis sa fondation, par la compagnie, en paiement de réclamations par suite de décès, dotations échues, profits, etc.

Pendant l'année, 1433 polices contre les accidents ont été émises, pour un montant d'assurance de \$4,055,031.72. Cependant l'augmentation constante et rapide des affaires dans le département des assurances sur la vie, ayant démontré qu'il était désirable que la compagnie concentrât son temps et son activité à ce seul département, des arrangements ont été conclus avec la Canada Accident Assurance Co., pour qu'elle réassure tous les risques contre les accidents depuis le 31 décembre dernier.

On continue à faire le placement des fonds de la Cie. avec le soin le plus scrupuleux. Comme c'est la coutume, une commission spéciale des directeurs a attentivement examiné l'état de l'actif et du passif, et leur rapport se trouve ci-joint. Un indice de la haute valeur des hypothèques et autres garanties fournies par la Cie. apparaît d'après le montant peu important des intérêts en retard à la clôture de l'exercice, \$10,315.24.

Cet item est de \$5,520 de moins que pendant l'exercice précédent.

La quantité d'immeubles, à part la bâtisse de la compagnie, est peu considérable.

Les directeurs n'hésitent donc pas à déclarer qu'en égard à l'état actuel de ses finances et aux perspectives qu'offre l'avenir, la compagnie occupe une position exceptionnellement bonne.

Les directeurs sortant de charges, mais tous rééligibles, sont: MM. Alexander, James Tasker et Murdoch McKenzie.

R. MACAULAY, président.

A. W. O'GILVIE, vice-président.

T. B. MACAULAY, secrétaire.

ETAT DE COMPTE POUR 1892

REVENUS

Primes-Vie	\$939,325 13	
Annuités	2,500 00	
Accident	31,187 18	
Revenu total des primes	\$963,012 31	
Moins payé pour réassurances	6,405 37	
Intérêt	\$ 386,606 94	
Loyers	113,548 47	
	4,712 20	
Revenu total	\$1,134,877 61	

DEBOURSES.

Reclamations pour décès, bonis inclus	\$141,834 38	
Dotations échues, bonis inclus	58,491 42	
Annuités payées	1,753 55	
Profits payés comptant aux assurés	180,352 84	
Argent payé pour bonis remis	46,718 62	
Valeurs remises	17,401 82	
Reclamations pour accidents	11,362 70	
Dividendes sur capital payés en janvier et juillet 1892	\$ 411,518 22	
Penses courantes	8,457 50	
Commissions	153,576 96	
Frais de médecins	30,9 51	
	13,128 92	
Total des déboursés	\$ 274,452 89	
Surplus sur les déboursés	712,971 11	
	421,896 60	
\$1,134,877		

ACTIF.

Bons et stock, valeur courante	\$ 583,233 32
Prêts sur immeubles, première hypothèque	2,023,919 52
Prêts sur bons et stocks	64,000 00
Immeubles, y compris la bâtisse de la compagnie	260,329 65
Prêts sur polices de la compagnie (réserves sur lelle, \$400,000)	175,658 63
En banque ou en caisse	15,194 89
Mobilier du bureau, menuiserie	1,604 16
Intérêt dû	10,315 31
Intérêt accru	48,034 06
Loyers dûs et accrus	1,876 39
Primes sur polices en force	219,501 60
Actif net	\$3,403,700 88

Avec le capital non payé, l'actif total est de..... \$3,811,200 88

PASSIF

Réservoir pour Assurances de Vie (d'après le Inst. Actuaires Am., 4 1/2 pour cent, base servant au gouvernement du Canada)	\$2,976,702 93
Réservoir pour annuités	14,869 50
	2,991,563 43
Moins réserves pour réassurances	3,243 15
	2,988,320 28
Reclamations pour mort, non payées, remboursées, rapportées mais prouvées ou attendant quittances	27,700 00
Dotations échues, attendant quittances	3,521 00
Reclamations pour accidents	6,590 09
Balance du compte de réassurance contre accidents	1,255 20
Profits dûs aux assurés	29,412 27
Fonds d'amortissement déposé pour les débentures venant dues	10,377 31
Dividende dû le 2 janvier 1893	4,687 60
Dû à la Banque de Québec pour achat de débentures	13,500 00
Diverses dettes	10,935 62
Total des dettes	3,096,272 11

Surplus comptant pour les assurés	307,428 77
Capital payé	62,590 00
Surplus sur toutes dettes et le capital	244,838 77
	307,428 77

(Y compris le capital non payé, le surplus pour les assurés est de \$744,928.77.)

\$3,403,700 88

Sur motion le rapport est unanimement adopté.

Des remarques ont été faites par un certain nombre d'hommes remarquables. Tous ont exprimé leur plus haute satisfaction et des résultats déjà obtenus et de l'avenir large et brillant qui s'annonce pour la compagnie. Il a été constaté que pendant les quatre dernières années seulement le revenu, l'actif et les assurances en cours avaient plus que doublé. Le gain actuel dans le montant de ces items pendant l'année dernière seulement pourrait constituer une compagnie égale en puissance au Sun Life, à la fin de ces dix premières années d'existence. Il a été spécialement considéré comme satisfaisant que la compagnie, immédiatement après avoir partagé \$200,000 de profits entre ses actionnaires, aurait un large surplus de \$244,928.77.

Les réclamations après décès pour l'année ont été exceptionnellement favorables, le taux ayant été au-dessous de \$7 par \$1,000 sur la moyenne du montant assuré, taux remarquable pour une compagnie ancienne comme le Sun Life. Les intérêts et les revenus reçus, en outre, dépassent les réclamations payées après décès de \$3,426.29.

Les membres du comité des Directeurs qui ont examiné l'actif ont parlé avec étonnement de la haute qualité des placements, et ont attiré l'attention sur ce fait que les intérêts en retard étaient très peu impor-

tants et d'environ un tiers moindre que l'année précédente.

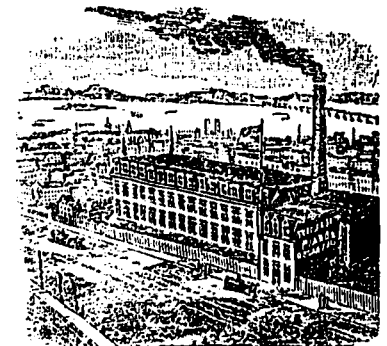
La compagnie a été également félicitée pour avoir résisté à la tentation d'élever un palais monstre qui aurait absorbé une grande partie des fonds des actionnaires, et qui, selon toute probabilité, n'aurait rapporté en échange qu'un bien maigre revenu.

La belle et solide bâtisse que la compagnie occupe actuellement est un ornement pour la ville et un crédit pour l'institution, il n'est pas plus grand qu'il est nécessaire, et il est probable, en raison de l'extension très rapide de nos affaires, que la plus grande partie, sinon la totalité de la bâtisse, sera requise dans un nombre d'années relativement restreint, pour l'accommodation des bureaux de la compagnie elle-même. Tous les orateurs sans exception se sont montrés enthousiastes des progrès et de la prospérité de la compagnie, ainsi que le démontrait le rapport qui leur a été présenté.

Le vote de remerciements d'usage a été passé, et les directeurs sortant de charge ont été réélus à l'unanimité.

THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,

MONTREAL.

Téléphones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'amélioration des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

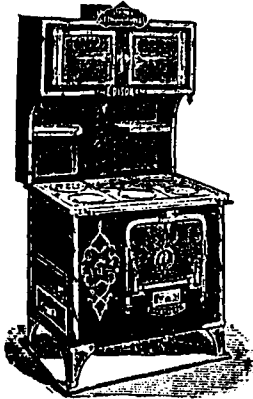
Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel et crayon.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS DE LA PUISSANCE

MEDAILLE D'ARGENT.



Contenaire 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromée

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,
1 an, 19 - 02

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

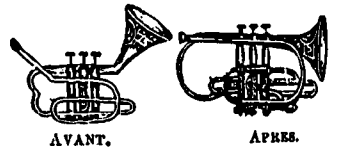
L'AMERIQUE FRANCAISE,
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE,
NAPOLEON THOMPSON, - Proprietaire-Editeur.
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada)

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, " "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE

Le seul journal illustre francsais d'Amérique



GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.
635 rue Notre-Dame, MONTREAL.

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour !

Une Semaine !

Un Mois !

Une Année !

Des Années !

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

DU

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Goût.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE : J. B. LAVIOLETTE, M.D.,
217 Rue des Commissaires, Montreal.

MORTON, PHILLIPS & CO.,

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies,
et est munie de tous les accents necessaires.